**UPR 28, 9 novembre 2017**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Bénin**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue les efforts du gouvernement béninois pour l’amélioration de la promotion et de la protection des droits de la personne, en particulier, l’adoption du Code de l’Enfant de 2015 établissant un cadre juridique pour la protection de l’enfance contre l’exploitation sexuelle. Cependant, le Canada demeure préoccupé par certaines violations de ces droits, en particulier aux libertés d’expression et de réunion.

Recommandations

Le Canada recommande que le gouvernement béninois :

1. Révise le projet de loi sur les liberté d’associations, d’expression et de réunion présenté en 2012, actuellement en attente de révision à la Cour Suprême, en vue d’adopter une loi qui protégera les droits de la société civile.
2. Commue la peine des derniers condamnés à mort et travaille à l’amélioration des conditions de détention dans les prisons du pays.
3. Poursuive ses efforts de lutte contre le mariage d’enfants, précoce et forcé, en s’attaquant à ses causes par la mise en œuvre effective du plan d’action de la Politique nationale de Protection de l’Enfant.

Observations:

Nous sommes préoccupés du fait que peu de cas d’exploitation sexuelle d’enfants soient présentés devant les tribunaux, et encourageons le Bénin à assurer la mise en œuvre effective du Code de l’Enfant.